

BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 2026



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
VIE LOCALE	3
VIE ASSOCIATIVE.....	4
VIE SCOLAIRE	9
INFOS MAIRIE.....	10
ÉTAT CIVIL.....	11
PV DES CONSEILS.....	12
CALENDRIER des MANIFESTATIONS	32

LE MOT DU MAIRE

Souvenez-vous, début juin, nous avions 12° le matin et 19° l'après-midi et nous nous languissions du soleil... Et puis il est arrivé. Les écarts de températures sont brutaux, on passe de 19° à plus de 30° en deux ou trois jours. Soudain, on transpire, on est fatigué, le corps a du mal à s'adapter si rapidement.

Et après un peu de yoyo, c'est la canicule et la sécheresse. Le thermomètre oscille entre 35° et 40° l'après-midi et la température nocturne a parfois du mal à descendre au-dessous de 20°. Et là, on souffre. On a du mal à conserver une activité l'après-midi aux heures les plus chaudes, on se terre chez soi si on le peut dans la pénombre, volets fermés, en attendant le coucher du soleil tardif (nous sommes dans les journées les plus longues, même si les jours commencent à diminuer dès la fin juin). On se couche tard pour profiter un peu de la fraîcheur après la fournaise, on dort souvent mal. Et on se demande si on ne va pas finir par aimer l'hiver... Quand il fait froid, on s'habille, mais que faire quand on suffoque ?

Les personnes âgées, fragiles, souffrent particulièrement de ces conditions difficiles qui provoquent des décès anticipés.

Forte chaleur, vent et pas de pluie.

Chaque année ou presque, on vous transmet les mêmes messages et arrêtés préfectoraux pour prendre soin de vous, limiter l'usage de l'eau, interdire les feux d'artifice, les accès à la forêt,....

L'eau, ce bien si précieux, VITAL. Un collègue Maire, particulièrement sensibilisé, a fait remarquer que nous sommes actuellement sur « un pic » d'eau car les glaciers fondent, mais ils ne fondront qu'une fois, dans 20 ans, il n'y aura plus de glace et plus d'eau. J'ai entendu aussi dans une réunion des chiffres effarants : nous consommons en moyenne 150 litres d'eau par personne et par jour ; au Sahel, le chiffre est de 1,5 litre et à Dubaï, 400-500 litres !

Et encore, nous habitons la ruralité où le problème est un peu moindre. On parle de plus en plus de reverdir les centres-villes pour recréer des îlots de fraîcheur.

Nous allons devoir envisager de climatiser l'école car les périodes de canicule commencent avant les vacances d'été.

Nos agents techniques travaillent de 07h à 14h en juillet-août ; nombre de professions (BTP notamment) sont obligées d'adapter les horaires de travail (un charpentier peut-il sans danger poser des tuiles sur un toit en plein soleil ?)

Alors bien sûr, les lieux rafraichissants comme le lac sont pris d'assaut, avec les conséquences liées à la surpopulation. Avec près de 1 000 personnes / jour en été, ce sont des problèmes de stationnement, de salubrité de l'eau qui se couvre d'une pellicule douteuse due aux crèmes solaires et autres, d'incivilités (déchets laissés sur place, animaux, bruit excessif,...) dans ce lieu classé ENS : Espace Naturel Sensible.

La chaleur excessive dure peu dans l'année, le nombre de jours suffocants rapportés aux 365 jours de l'année représente un faible pourcentage ; pourtant ces quelques jours doivent nous amener à une prise de conscience rapide pour adapter nos modes de vie.

Bel été à tous, bonnes vacances à ceux qui en ont et prenez soin de vous et de vos proches....

Le Maire,

Yvette VALLIN

VIE LOCALE

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

L'exposé intégral des conseils municipaux dans le bulletin est un peu long, nous obligeant à réduire les informations sur les associations, la vie de notre village...

Or les procès-verbaux sont consultables sur le site internet virieulegrand.fr, sur le panneau d'affichage près de la mairie, et un exemplaire papier peut être imprimé sur demande à l'accueil.

Mais nous savons aussi que certains ne sont pas à l'aise avec internet et apprécient de lire dans le détail les PV des conseils tranquillement chez eux.

Aussi, nous vous demandons de nous donner votre avis sur le sujet.

Nous vous proposons donc,

- Soit de continuer de la manière actuelle avec l'intégralité des débats,
- Soit d'inscrire dans le bulletin un compte rendu plus succinct des conseils en reprenant l'ensemble des points abordés avec une brève explication ainsi que le résultat des votes.

Merci d'être nombreux à nous donner votre avis. Nous vous tiendrons bien sûr informés du résultat du sondage lors du prochain bulletin.

NOM Prénom :

§ Je souhaite que le Bulletin Municipal reste dans sa forme actuelle

§ Je souhaite un Bulletin avec un compte rendu allégé des conseils municipaux.

Rayer la mention inutile

A glisser dans la boîte aux lettres de la mairie, ou réponse par mail à mairie@virieulegrand.fr avant **le 10 septembre 2026 au plus tard.**

Merci d'avance pour votre participation.

MILLE MERCIS MONSIEUR X

La municipalité remercie chaleureusement un généreux donateur qui souhaite rester anonyme, mais que tout le monde reconnaîtra et qui œuvre par ailleurs au service des Anciens Combattants, pour sa prise en charge du fleurissement 2026 et pour l'arrosage matinal quasi quotidien qu'il tient à réaliser lui-même.

Un grand coup de chapeau de la part de tous les Viriolans !

VIE ASSOCIATIVE

COMMEMORATIONS



Le dimanche 26 Avril 2026 s'est déroulée à Virieu le Grand, la Journée en Mémoire de la Déportation.

Sous un très beau soleil, Mme Yvette VALLIN, Maire, et M. René ORDAS, Président des Anciens Combattants ont déposé une gerbe au pied de la plaque commémorative des événements intervenus à l'école de Sorémond en février 1944.

Après la cérémonie officielle et La Marseillaise entonnée par toute l'assistance, plusieurs textes ont été lus.

M. ORDAS a rappelé le déroulé de ces jours dramatiques à l'école.

Ensuite la parole a été donnée à Mme Mélody DESBROUSSES représentante du groupe LGBT local qui a rappelé « les 50 000 personnes condamnées pour homosexualité, les 15 000 déportées dont 53% ont été tuées... Mais avant la mort, ces personnes ont subi des tortures, castration, violences sexuelles,... leur seul crime étant de ne pas correspondre au standard de la société. »

Enfin, M Eric FROMM, représentant du Foyer de Vie « Les Patios » de Virieu le Grand, a pris la parole pour nous rappeler que « entre 1939 et 1945 environ 200 000 personnes handicapées ont été tuées. Dans les hôpitaux

psychiatriques, elles n'étaient plus soignées, n'avaient rien à manger, beaucoup ont été torturées dans le cadre d'expériences médicales et sont mortes en camp de concentration ».

Nombreuses étaient les personnes à éliminer à l'heure du nazisme. « Il s'agissait d'une entreprise systématique de déshumanisation, poussée à l'extrême ».

La chorale de Virieu, Ensemble CHORUS, et tous les présents ont ensuite entonné « Le Chant des Marais » chant européen officiel en mémoire de la déportation, puis « Nuit et brouillard » de Jean Ferrat.

A l'invitation de la municipalité, tout le monde s'est ensuite dirigé à la salle des fêtes pour le traditionnel moment de convivialité, et chacun a pu s'intéresser à l'exposition sur la guerre, la résistance et la déportation dans l'Ain. Cette exposition proposée par la Bibliothèque Départementale de l'Ain était organisée par la Bibliothèque Municipale de Virieu le Grand, en association avec Les Marionnettes de la Tour.

Melody DESBROUSSES a cité Simone Veil « Se souvenir, c'est tirer la leçon de l'Histoire, pour que de telles catastrophes ne puissent se reproduire ». Une phrase à méditer en ces temps incertains...

Melody et Eric sont les preuves vivantes de la victoire de la liberté sur le nazisme...



Vendredi 08 Mai 2026, les enfants de l'école et bon nombre de viriolans participaient à la commémoration de l'Armistice de la guerre 1939-1945 devant le Monument aux Morts.

Le 26 Juin, ces mêmes personnes se retrouvaient au tunnel SNCF puis à la Croix du Pin, pour honorer les résistants tombés sur ces sites.

Rien n'est jamais acquis, l'Histoire nous le rappelle tous les jours ! Maintenons bien ces moments de recueillement et de mémoire. Notre liberté, nous la devons à ceux qui ont donné vie pour nous. Le pire serait de les oublier et ainsi laisser la voie libre à un retour de ces temps de noirceur.

LA FETE DU FOUR FAIT SON RETOUR EN BEAUTE

Après plusieurs années d'absence et l'arrêt du précédent comité des fêtes, nombreux étaient ceux qui espéraient voir cette tradition reprendre vie ! Pari réussi !

Cette renaissance de la fête du four n'aurait pas été possible sans la transmission des savoirs entre générations.

Lorsque le nouveau comité a décidé de remettre le four en service, ses membres se sont naturellement tournés vers les anciens du village. Leur expérience s'est révélée précieuse, car l'utilisation d'un four banal demande un véritable savoir-faire. Il faut notamment le chauffer progressivement et avec précaution afin de préserver la sole et la maçonnerie, tout en obtenant une température adaptée à la cuisson du pain.



La fumée s'élevait doucement du four depuis quelques jours quand les premières fournées ont embaumé la place dès 6 heures du matin ce dimanche 30 mai grâce au travail appliqué de tous les bénévoles.

Au fil des années, le four d'époque seigneuriale utilisé jusqu'en 1912, avait peu à peu disparu du regard des habitants. Situé sur la Place de la Mutualité devenue principalement un espace de stationnement, beaucoup ignoraient même qu'il s'agissait d'un four banal.

Sous un soleil d'été, l'ambiance n'a pas faibli. L'accordéon de Raymond a donné le ton dès les premières heures, avant de laisser place à une démonstration d'Austin's Country très appréciée du public. Du côté de la buvette, les chansons de la Grande B.A. ont accompagné les échanges et les retrouvailles dans une atmosphère chaleureuse.





Et bien sûr, impossible de parler de la fête du four sans évoquer les magnifiques sorties des fournées : pains croustillants, pizzas généreuses et tartes aux noix et à l'oignon ; celles à la praline ont rencontré tellement de succès que certains n'ont pas pu y goûter !



Au-delà de la réussite de cette édition dont témoigne un stand dévalisé, c'est surtout le plaisir de se retrouver qui restera dans les mémoires.

La fête du four avec sa remise en service a permis non seulement de retrouver les saveurs et les gestes d'autrefois, mais aussi de faire revivre ce patrimoine ! Le succès démontre toute l'énergie des bénévoles et l'attachement des habitants à ces moments simples qui font vivre notre village.

Ce nouveau bureau qui a choisi de fonctionner dans un esprit de coopération et d'engagement collectif, chacun apportant sa contribution sur un pied d'égalité, dans une ambiance conviviale ne s'est pas trompé !

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle et savoureuse journée.

Une pensée toute particulière pour Jean-François dit Doudou qui a participé à chaque étape de la fête dans la bonne humeur et la bonne volonté.

Rendez-vous l'année prochaine pour faire à nouveau chauffer le four...



FÊTE DU JEU

Après les agapes de la matinée autour du four banal, les festivités se sont poursuivies à l'ombre des grands arbres du Clos Montfalcon, lors de la Fête du Jeu.

A l'initiative d'Ain'terlude qui l'organise chaque année sur un site différent, un grand nombre de personnes de tous les âges ont passé l'après-midi à s'amuser...

Les associations Viriolanes étaient présentes, chacune avec sa spécialité :



- Manipulation et spectacle de marionnettes par « *Les Marionnettes de la Tour* »
- Blind test avec *Chorus*
- Livres pour enfants et jeux de Société avec *La Bibliothèque Municipale*
- Jeu de boules avec *l'Union sportive Bouliste*
- Défis en musique par *l'Arène et Brass At home*
- *Le Café de la place* proposait toutes sortes de jeux de société.

Ain'terlude avait pour sa part organisé ses traditionnels jeux solidaires grand format, des

parcours de motricité pour les plus jeunes et pour les ados une « Murder party ».

Les acrobates de « Merci la rattrape » entraînaient les volontaires au funambulisme et à la manipulation des diabolos.

A 17h00, tout le monde s'est regroupé autour des artistes pour assister à leur numéro alliant diabolos, acrobaties et humour. Comme les plus jeunes, les adultes ouvraient de grands yeux devant ce beau spectacle !

Après-midi ensoleillée, belle entraide entre les associations, tous les ingrédients étaient réunis pour la réussite de cette journée !



SOIRÉES BLIND-TEST et KARAOKE



Le 06 Juin à la salle des fêtes, l'association BRASS AT HOME, bien connue dans le Bugey, avait organisé sa soirée Blind-test durant laquelle les mélomanes présents ont pu reconnaître différentes musiques, souvent dès la première note !

Le 04 Juillet, l'association organisait une soirée Karaoké, où chacun a pu entonner sa chanson préférée, de Céline Dion, à Michel Delpech, aux Pokémon, il y en avait pour tous les goûts et tous les âges !

Seule ombre au tableau, le manque de participants, qui n'est pas encourageant, ni gratifiant pour les organisateurs de bonne volonté ! Dommage pour les absents...

CUISSE DE BOEUF



Très copieux et très bon.

L'Ensemble CHORUS a connu cette année encore un gros succès le 07 juin avec son repas Cuisse de bœuf à ROSSILLON puisque près de 200 personnes étaient au rendez-vous.

Pour quand le retour à VIRIEU LE GRAND ?

UN FRANC SUCCÈS POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Le samedi 20 Juin, le Clos Montfalcon a vu arriver une foule de personnes dès le début de soirée pour assister à la traditionnelle Fête de la Musique organisée par le dynamique Comité des Fêtes.

Petits et grands se sont côtoyés dans le parc ombragé pour écouter les différents groupes. La chorale CHORUS a débuté le festival, suivi par les jeunes rappeurs WHEELSIX&ETY originaires de Virieu, l'orchestre JUUM, KODIAK, SURPRIZZZ puis le groupe déjà bien connu ici, « L'Orchestre tout puissant Marcel Duchamp ». Les groupes étaient entrecoupés par DJ Fox et Gaetane qui faisait ses premiers pas dans le métier.

Du fait de la chaleur et de la fréquentation nombreuse, la buvette n'a pas désemploi de la soirée, heureusement, les provisions étaient là pour désaltérer tout le monde et prévenir la déshydratation... Emmanuelle et Arnaud de la boucherie Léger étaient quant à eux dévalisés par la longue file d'attente, en milieu de soirée, plus de frites, puis plus de pain... Seules saucisses et merguez semblaient intarissables ! Même la buvette donnait des signes de faiblesse !

La foule assise dans l'herbe, attentive à la musique, ou discutant à « la fraîche » donnait au Clos Montfalcon des airs de Woodstock, en mieux cependant, puisque nous n'avions pas la pluie mais un très beau soleil puis une douce chaleur en soirée !

Seule ombre au tableau l'absence de Doudou... Jean François Leveilley, l'ami de tous, bénévole assidu du Comité des Fêtes, décédé les jours précédents. Mais sa présence était dans tous les esprits et dans toutes les bouches, comme sur le cadre de la buvette, et le restera longtemps...

Merci à tous les organisateurs pour ce beau travail de préparation qui a permis aux Viriolans et voisins alentours de passer une soirée conviviale au son de bonnes musiques !



CONCERT ENSEMBLE CHORUS

Le 28 juin à 17h, vous aviez rendez-vous avec la chorale Ensemble CHORUS à la salle des fêtes.

Concert en deux parties puisque CHORUS avait invité la batterie fanfare LA CORNEILLE RAMBERTOISE de ST RAMBERT EN BUGEY.

Joli moment de chansons et musiques....



VIE SCOLAIRE

CASCADE DE NOUVELLES A L'ECOLE DES PELANDS...



Un mois de juin rempli d'activités...

Les petites et moyennes sections se sont rendues à la salle des fêtes du Grand Abergement avec d'autres écoles du secteur pour assister au concert du chanteur pour enfants Rémi.

Les enfants ont chanté et dansé et sont revenus... enchantés !

Les GS/CP quant à eux sont partis à Artemare faire du poney et ils sont revenus... ravis !

Les enfants ont également assisté au spectacle « Petite indienne » de la Compagnie des 3 Chardons, avec l'école de Contrevoz.

Entre ces 2 animations, nous avons accueillis

les futures petites sections qui feront leur rentrée en Septembre...ils seront 10 et se prénomment :

Alice, Kara, Mya, Baptiste, Gabin, Gabriel, Junior, Kayden, Oscar, & Tao.

Nous souhaitons aux enfants de Bonnes Vacances et rendez-vous à la rentrée le mardi 1^{er} septembre pour de nouvelles aventures scolaires

Le jeudi 11 juin matin, les classes des CE1-CE2 et CM1-CM2 se sont rendues au musée archéologique de Chanaz.

Les CE2-CE2 ont pu se mettre dans la peau de l'archéologue en découvrant des fragments de vestiges gallo-romains.

Les CM1-CM2 ont fabriqué une lampe à huile en poterie qu'ils ont pu décorer puis ramener à la maison.

Cette sortie a suscité la curiosité des élèves, certains ayant exprimé leur intention d'y retourner.



Une fois n'est pas coutume,
leur menu de la cantine....
Alors forcément, c'est encore



il arrive que les enfants puissent choisir
meilleur que d'habitude !



INFOS MAIRIE

André NIQUE



C'est avec tristesse que nous avons appris le 1^{er} Mai, le décès dans sa quatre-vingt neuvième année, de M. André NIQUE, Président d'honneur de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'ex Canton de Virieu le Grand à laquelle il appartenait depuis 20 ans. Membre du Conseil d'Administration, il fut élu membre du bureau et assura pendant plusieurs années la mission de Trésorier avec application et sérieux.

André NIQUE fit partie, durant la guerre d'Algérie, de cette troisième génération du feu marquée physiquement et psychologiquement par ce conflit.

Il était titulaire de la Croix du Combattant, du Titre de reconnaissance de la Nation et de la Médaille Commémorative AFN avec épingle « Algérie ».

C'était un fervent défenseur du devoir de mémoire que l'association défend depuis de nombreuses années.

Installé en région lyonnaise, il a travaillé toute sa vie dans le transport, partie administrative et commerciale.

André NIQUE était une personne attachante, appréciée pour son sérieux, son dévouement et sa discrétion. Combattant, André NIQUE a perdu la bataille face au mal qui le rongait mais il a gagné le respect et l'estime de ceux qui l'entouraient.

Nous avons une pensée pour son épouse, son fils, sa fille et ses 4 petits-enfants.

Il restera toujours présent dans nos cœurs et notre souvenir.

Jean François LEVEILLEY

Jean François LEVEILLEY nous a quittés brutalement le 15 juin 2026 après huit jours d'hospitalisation à LYON ; il aurait eu 67 ans le 10 novembre prochain.

Ancien chauffeur routier, Jean François était retraité depuis quelques années.

Vivant seul sur la place du Monument, il avait repris un emploi à temps partiel comme chauffeur de car, un peu pour s'occuper et un peu pour mettre du beurre dans les épinards...

Adhérent à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'ex Canton de Virieu le Grand depuis le 8 Mai 2024, Jean-François assurait la mission de Porte-drapeau avec dignité.

Depuis mars 2026, Jean François LEVEILLEY était élu conseiller municipal à la mairie de VIRIEU LE GRAND et il en était fier.

Surnommé Nono par les uns, Doudou par les autres, il avait cette allure débonnaire et joviale qui lui permettait de lier contact facilement avec tout le monde.

Jean François était toujours prêt à rendre service et on le retrouvait souvent dans diverses manifestations à donner un coup de main aux associations de la commune. Pour le marché de Noël, il endossait avec plaisir l'habit du Père Noël pour distribuer des papillotes aux petits et aux grands.



Nous renouvelons nos condoléances à Camille, sa fille et Valentin, son fils, ainsi qu'à toute la famille.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Mayronn, Ludovic, Jérôme AZEROU 12-06-2026

Mariages

FONTI Johnny et HERNANDEZ ALONSO Jennifer 06-06-2026

Décès

André NIQUE (89 ans) 01-05-2026

Jean François LEVEILLEY (67 ans) 15-06-2026

PV DES CONSEILS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 5 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. LEVEILLEY Jean-François ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. SQUILLACE Anthony ; M. TAVEL Wolfram ; M. VINCENT Raphaël ; M. BOURÉ Alexandre.

Absents excusés : M. TIGHILT-FERHAT Marius (procuration donnée à SQUILLACE Anthony) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; Mme DELATHIERE Sarah (procuration donnée à KHADIR Mahfoud) ; BOUCHISSE Corinne (procuration donnée à VINCENT Raphaël) ;

Secrétaire de séance : Mme THIERCELET Marie-Josèphe

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales 2026
2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2026.
3. Election du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (CFU)
4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Général
5. Affectation des résultats 2025 pour 2026 – Budget Général
6. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Maison de la Presse
7. Affectation des résultats 2025 pour 2026 – Budget Maison de la Presse
8. Désignation des membres de la commission des listes électorales
9. Désignation du délégué aux Communes forestières
10. Désignation des membres de la CCID
11. Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque
12. Questions et informations diverses.

1) DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026

Mme le Maire demande à l'Assemblée qui souhaite déposer une liste. Seule la liste Nouvel Elan est proposée.

Mme le Maire explique que le dimanche 27 septembre 2026, la moitié du Sénat sera renouvelée au suffrage universel indirect pour un mandat de six ans. Le Département de l'Ain fait partie des 63 départements concernés par ce renouvellement. L'Ain compte 3 sénateurs et 1955 grands électeurs (députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et délégués des conseillers municipaux).

Les conseils municipaux doivent se réunir le 05 juin 2026, date impérative fixée par le décret 2026-301 du 26 avril 2026 afin d'élire leurs délégués titulaires et suppléants.

La commune de Virieu-le-Grand doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants par scrutin secret à listes paritaires.

L'élection sénatoriale, qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 à la Préfecture de BOURG EN BRESSE, est la seule élection obligatoire sous peine d'une amende individuelle de 100 €.

Mme le Maire précise que la condition de quorum est remplie ce jour pour précéder à cette élection.

Elle rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean François LEVEILLEY, Mme Marie-Josèphe THIERCELET, M. Wolfram TAVEL et M. Alexandre BOURE.

Il est donc possible de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle rappelle également que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants selon l'article L.O. 286-1 du code électoral.

Elle précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Elle précise également que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Elle rappelle que les délégués et les suppléants sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme le Maire demande donc aux membres du bureau de distribuer la liste des délégués, une liste vierge et les enveloppes. Elle rappelle le nom des personnes ayant une procuration.

Après avoir attendu que chacun ait glissé un bulletin dans l'enveloppe, Mme le Maire demande à chaque élu qui sera appelé de venir déposer son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Mme le Maire demande aux membres du bureau de procéder au dépouillement.

Les résultats du vote sont les suivants : 15 suffrages exprimés pour la liste Nouvel Elan

Mme le Maire proclame les élus délégués dans l'ordre qui suit : Mme Yvette VALLIN, M. Yves WITKOWSKI, Mme Marie-Josèphe THIERCELET.

Puis Mme le Maire proclame les délégués suppléants comme suit : M. Mahfoud KHADIR, Mme Laetitia BOUVIER, M. Jean-François LEVEILLEY.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2026

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2026.

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

3) ETAT DES DEVIS SIGNÉS PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
BARBIER	Tondeuse	528,00 €
BARBIER	Modification hydraulique tracteur	3 120,00 €
Pompes Funèbres BOUVIER	Habillage des urnes + 6 urnes	14 480,00 €
GENC	Enlèvement du tas de terre derrière l'école prévu à l'automne	2 880,00 €
SEDI	Impression bulletins d'avril 2026	1 077,56 €
ONF	Entretien des limites (3km)	4 187,04 €
6 ^e SENS	Remplacement Laïcité par MAIRIE	1 231,20 €
TECHHYDROENERGY	Travaux plomberie ADAPEI	942,00 €
Frédéric BRICHE	Réparation au dépôt route de Genève suite arbre tombé (prise en charge assurance)	2 176,00 €
Jean BOUVIER	Achat de pièces pour réparation broyeur	211,68 €

Mme le Maire précise que, en accord avec la délégation que le Conseil Municipal lui a attribué, elle a procédé à un mouvement de crédit de chapitre à chapitre. Cette opération budgétaire est nécessaire lorsque le budget prévisionnel voté en début d'année n'a pas prévu assez sur un compte. Il consiste à prendre une somme dans un chapitre et le mettre sur un autre.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la somme de 134 € relatif aux frais de publication des annonces légales pour le PLU a été transférée du chapitre 21 au 202.

4) ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Compte Financier Unique (CFU).

Il est proposé comme Présidente de séance la 1^{ère} adjointe Marie-Josèphe THIERCELET.

Mme le Maire demande de valider Mme Marie-Josèphe THIERCELET comme présidente de séance pour le vote des Compte Financier Unique (CFU).

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

5) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET GÉNÉRAL

Affaire n°22/2026

Madame le Maire explique que lors du conseil municipal du 27 février 2026, le budget a été voté sur la base d'une reprise anticipée des résultats pour le budget général puisque la DGFIP était dans l'incapacité de publier le CFU en raison d'un piratage. En accord avec le centre des finances publiques, le budget annexe Maison de la Presse a été voté lors de cette séance et celui du budget général lors de la séance du 3 avril 2026.

Mme le Maire explique que la Préfecture a envoyé un courrier, avec copie à la trésorerie, afin de préciser qu'il n'est pas possible de voter le CFU d'un budget annexe sans le budget général. Il convient donc de revoter les deux CFU et leurs affectations de résultats, le tout avant le 30 juin 2026, date limite pour ces votes.

Mme le Maire donne lecture du Compte Financier Unique 2025 du budget général.

- Budget Général :

Investissement :

Résultat reporté de l'exercice 2024 : - 236 512,95 €

Résultat de l'exercice 2025 : + 175 984,84 €

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de – 60 528,11 €, auquel rajouter les restes à réaliser suivants :
Reste à réaliser : - 31 989,13 €
Le résultat global de clôture d'investissement est donc déficitaire de – 92 517,24 €
Fonctionnement :
Résultat reporté de l'exercice 2024 : 420 539,50 €
Résultat de l'exercice 2025 : 114 050,24 €
Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 534 589,74 €.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Financier Unique du Budget Général 2025.

Vote : 14 Pour - Approuvé à l'unanimité

6) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR 2026 – BUDGET GÉNÉRAL

Affaire n°23/2026

Mme le Maire explique qu'il convient également d'approuver l'affectation des résultats 2025 pour 2026 du budget général.

- Budget « Général » :

Résultat de l'exercice 2025 en Investissement :

+ 175 984,84 €

- 31 989,13 € de besoin de financement (restes à réaliser)

Résultat reporté de l'exercice 2024 : - 236 512,95 €

➔ il faut donc affecter – 92 517,24 € en investissement

Résultat de l'exercice 2025 en Fonctionnement :

+ 114 050,24 €

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 420 539,50 €

➔ Soit un excédent total de 534 598,74 €

Il convient donc d'affecter les montants suivants :

- 92 517,24 € en recette d'investissement (pour combler le déficit)

- 442 072,50 € en recette de fonctionnement (total excédent moins le déficit)

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats 2025 pour 2026 du Budget Général.

Vote : 15 Pour - Approuvé à l'unanimité

7) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET MAISON DE LA PRESSE

Affaire n°24/2026

Mme le Maire donne lecture du Compte Financier Unique 2025 du budget Maison de la Presse.

- Budget « Maison de la Presse » :

Investissement : néant

Fonctionnement :

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 79 682,37 €

Résultat de l'exercice 2025 : 10 421,37 €

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 90 103,74 €.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Financier Unique du Budget Maison de la Presse 2025.

Vote : 14 Pour - Approuvé à l'unanimité

8) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 POUR 2026 – BUDGET MAISON DE LA PRESSE

Affaire n°25/2026

Mme le Maire explique qu'il convient également d'approuver l'affectation des résultats 2025 pour 2026 du budget Maison de la Presse.

Budget « Maison de la Presse » :

Résultat de l'exercice 2025 en Investissement : 0 €

Résultat de l'exercice 2025 en Fonctionnement :

+ 10 421,37 €

Résultat reporté de l'exercice 2024 : 79 682,37 €

➔ Soit un excédent total de 90 103,74 €

Il convient donc d'affecter les montants suivants :

- 0 € en recette d'investissement
- 90 103,74 € en recette de fonctionnement

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les propositions d'affectation des résultats 2025 pour 2026 du Budget Maison de la Presse.

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

9) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

Affaire n°26/2026

Mme le Maire explique que la composition des commissions de contrôle des listes électorales a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025. Conformément à l'article L19 du Code électoral, la commission est élue désormais pour six ans, soit la durée du mandat, et est composée comme suit pour les communes de plus de 1000 habitants avec deux listes présentes au conseil municipal :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Mme le Maire précise que cette commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Mme le Maire rappelle que lors du conseil du 03 avril, il a été validé la liste suivante : Mme Rolande DEMITRES en tant que Vice-Présidente, M. Yves WITKOWSKI, Mme Corinne BOUCHISSE, M. Anthony SQUILLACE et Mme Virginie FRANÇOIS.

M. Yves WITKOWSKI étant adjoint au Maire, il ne peut y participer.

De plus, il faut un deuxième représentant de la liste de M. Raphaël VINCENT.

M. Raphaël VINCENT se propose pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider la liste des personnes mentionnées ci-dessus pour faire partie de la commission des listes électorales.

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

10) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AUX COMMUNES FORESTIÈRES

Affaire n°27/2026

Mme le Maire rappelle que la forêt recouvre 75% de la surface de la Commune.

La mairie adhère à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ain.

De ce fait, il convient d'élire un représentant de la Commune titulaire et un suppléant qui recevront les informations et pourront participer aux assemblées générales et s'impliquer dans ce réseau associatif.

M. Yves WITKOWSKI se propose en tant que titulaire.

M. Alexandre BOURÉ serait intéressé mais ne pourra probablement pas assister aux réunions en semaine à cause de son travail.

M. Mahfoud KHADIR se propose pour être suppléant.

Mme le Maire demande de valider M. Yves WITKOWSKI en tant que titulaire et M. Mahfoud KHADIR en tant que suppléant, pour représenter la Commune à l'association des Communes Forestières de l'Ain.

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

11) DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Affaire n°28/2026

Mme le Maire explique que le Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs appelée CCID.

Cette commission est composée de 7 membres, le Maire et 6 commissaires.

La commune doit proposer une liste de 24 contribuables, 12 titulaires et 12 suppléants, parmi lesquels la DGFIP retient 12 noms, 6 titulaires et 6 suppléants.

La CCID se réunit une fois par an sur la base de listes fournies par l'administration fiscale pour émettre un avis sur le classement et la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Elle peut aussi faire connaître à l'administration fiscale des aménagements réalisés sans demande tels que les piscines, garages, et autres bâtiments.

Mme le Maire précise que c'est de l'équité fiscale et qu'il s'agit des recettes de la Commune.

Mme le Maire mentionne les personnes proposées pour faire parties de la CCID :

Marie-Josèphe THIERCELET	Isabelle KOUDOUVOH
Mahfoud KHADIR	Nadine DONIO
Roland BROCARD	Guillaume BELLINI
Rolande DEMITRES	Lucie TOULET / BLOND
Georges GERIN	Vincent CAYLUS
Virginie FRANCOIS	Sandra BERGAMASCHI
Pierre-Emmanuel SOSA	Anthony NAUDIN
Anne MARIETTAZ	Liliane MASNADA
Jean-Claude MERINI	Raphaël VINCENT
Lorraine PEYNICHOU	Gérard SERAFINI
Huguette GIRERD	Catherine DUVERNOIS
Cyril BOUVIER	Jennifer TACHE

Mme le Maire demande aux conseillers d'approuver la liste des personnes proposées pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs.

Elle précise que celles qui seront retenues par l'administration fiscale en seront informées.

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

12) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Affaire n°29/2026

Mme le Maire explique que la bibliothèque municipale est ouverte le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 17h à 19h. Les membres de la bibliothèque ont fait un test en ouvrant plus tôt le jeudi, soit de 16h à 19h. Or, il s'avère qu'il n'y a quasiment personne de 18h à 19h.

Ils proposent donc de modifier les horaires d'ouverture comme suit : le mardi et le jeudi de 16h à 18h.

Mme le Maire rappelle qu'une boîte extérieure a été installée pour déposer les livres restitués en dehors des heures d'ouverture.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale.

Vote : 15 Pour – Approuvé à l'unanimité

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande la parole au sujet de la bibliothèque dont elle fait partie.

Mme le Maire donne donc la parole à Mme Marie-Josèphe THIERCELET qui explique que les membres de la bibliothèque ont réalisé un rapport d'activité. Ils proposent de le présenter lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'ensemble des conseillers est favorable à cette proposition.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET en profite pour préciser qu'ils sont toujours à la recherche de bénévoles.

13) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ TVO

Mme le Maire explique que l'Ain Bugey Valromey Tour va passer par VIRIEU LE GRAND le vendredi 10 juillet 2026 vers 16h pour la 1^{ère} étape Brégnier-Cordon / Artemare.

Les cyclistes vont descendre la route d'Hauteville, puis route de Lyon, D904 à la sortie du village pour revenir à la Combe, puis remonteront la D105 / D31 pour quitter la commune après Mussignin.

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré un des membres organisateurs pour cette manifestation qui est maintenant connue mondialement avec trente-cinq équipes retenue sur cinquante. Elle précise que l'on retrouve par la suite certains de ces cyclistes au Tour de France.

Il est précisé que pour la deuxième année consécutive, ils ont programmé une course féminine comprenant 3 étapes contre 5 étapes pour les hommes.

Mme le Maire explique que des arrêtés seront pris pour interdire la circulation et le stationnement sur l'itinéraire des coureurs qui traverseront la commune en quelques minutes.

Les habitants de la Commune seront prévenus à l'avance pour qu'ils ne stationnent pas leurs véhicules dans les rues concernées.

De plus, Mme le Maire indique qu'un appel sera lancé pour trouver des signaleurs à pied pour garder les carrefours sur une vingtaine de croisements de la Commune.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande si la Commune a le droit de refuser le passage du TVO.

Mme le Maire répond qu'elle ne sait pas réellement mais précise qu'elle reçoit une demande d'avis à l'avance et qu'elle n'a jamais osé refuser.

M. Mahfoud KHADIR explique qu'il sera compliqué de libérer la Route d'Hauteville de tous les véhicules qui y stationnent.

Mme le Maire espère que le vendredi après-midi, la plupart des habitants seront au travail.

M. Alexandre BOURÉ répond qu'à 16h, les habitants reviennent justement de leur travail.

Mme le Maire explique que cette course ne bloque pas très longtemps les rues de la Commune car les vélos vont rouler très vite.

M. Raphaël VINCENT et M. Alexandre BOURÉ répondent que les vélos passent peut-être vite mais il y a le « avant » et le « après » des coureurs.

Mme le Maire explique que le TVO passe sur la Commune chaque année et que la traversée se fait en quelques minutes d'autant plus qu'ils vont descendre la route d'Hauteville. Elle précise qu'en plus, ils tournent sur la Route de Lyon puisque les véhicules avec les vélos sur le toit ne passent pas sous le pont du chemin de fer Avenue de la Gare.

M. Anthony SQUILLACE demande comment ça se passera si des véhicules sont encore stationnés dans les rues concernées malgré l'arrêté municipal.

Mme le Maire répond qu'une barrière sera positionnée par les organisateurs pour prévenir les cyclistes et il pourrait y avoir des enlèvements par la fourrière.

➤ **LEZTROY**

Mme le Maire explique que suite au dernier conseil municipal informant de l'allongement des délais de LEZTROY pour les modifications de commande de 24h à 72h, un mail a été envoyé à leur service.

Lors d'une rencontre en mairie, les représentants de la société ont expliqué que ce sont les lois EGALIM (Etat Généraux de l'ALIMENTation) et Climat et Résilience qui fixent les objectifs aux professionnels de la restauration collective avec 50% de produits durables et de qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une option menu végétarien, des contenants réutilisables ou composé de matières recyclables....

Ils indiquent que s'ils ouvraient des boîtes ou des sachets, ils pourraient ajuster la veille, mais ils cuisinent eux-mêmes et c'est aussi pour cette qualité qu'ils ont été choisis. Comme à la maison, il faut approvisionner les produits frais, éplucher les légumes, les cuisiner et faire le packaging avant de les livrer.

Les repas annulés la veille sont donc produits et ne leur sont pas payés, ce qui représentent 39 000 repas par an.

Lorsqu'un enfant est malade, le responsable n'est évidemment pas LEZTROY, ni la mairie. Ce sont donc les parents qui vont payer les deux repas supplémentaires qui ne peuvent être annulés. Mais il faut savoir que les plats sont livrés avec les quantités initiales et le surplus est distribué aux enfants présents. Un autre jour, un autre enfant sera malade et l'enfant malade la fois précédente recevra du surplus s'il en veut. C'est donc en quelque sorte un fonctionnement collectif au niveau des parents.

Par ailleurs, tout le monde est d'accord pour lutter contre le gaspillage alimentaire et si tout ou partie de ces 39 000 repas « perdus » pour LEZTROY leur sont désormais payés, cela leur permettra de ne pas, ou moins augmenter leurs prix.

LEZTROY a précisé avoir 3% de marge après impôts.

M. Jean-François LEVEILLEY demande si les plats sont préparés la veille pour le lendemain.

Mme le Maire répond que les plats sont préparés 72 heures avant la livraison et qu'ils sont conditionnés en plats collectifs et pas en portions individuelles.

M. Raphaël VINCENT demande comment cela se passe en cas de grève car il n'y a pas de classe.

Mme Laetitia BOUVIER répond que la Commune met toujours en place un service minimum d'accueil pour les élèves concernés.

Mme le Maire explique qu'en cas de grève, la société propose de prendre en charge la moitié du coût des repas, le reste étant à charge de la Commune.

M. Alexandre BOURÉ explique qu'il est déjà arrivé que l'école téléphone aux parents le jour-même afin qu'ils ne les mettent pas à l'école car le professeur est absent pour maladie ou grève.

Mme le Maire répond que les professeurs ont obligation de se déclarer à l'avance lorsqu'ils font grève.

Elle précise que la Commune a obligation de mettre en place le Service Minimum d'Accueil et ce service est mis en place à chaque grève.

➤ **Devis signé pour le tracteur**

M. Raphaël VINCENT revient sur le devis signé pour le tracteur. Il souhaiterait plus d'information à ce sujet puisqu'un premier tracteur acheté a été remplacé par un autre et qu'il y a encore des achats de matériel pour ce véhicule.

Mme le Maire répond qu'il manquait un système hydraulique pour que le sel et la lame puissent être utilisés en même temps.

➤ **Tas de terre derrière l'école**

M. Raphaël VINCENT demande pourquoi les tas de terre derrière l'école doivent être enlevés.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de gravats, que ce n'est pas esthétique, et que les employés communaux doivent le contourner pour tondre.

M. Raphaël VINCENT explique que cela permet à certains animaux de nidifier.

Mme le Maire répond que cela fait longtemps que le projet de supprimer ce tas de terre a été évoqué afin d'éviter les serpents et de permettre une tonte à plat du terrain. Toutefois pour préserver l'habitat de certains animaux, le tas de terre sera enlevé seulement à l'automne.

➤ **Terrain à nettoyer au lotissement le Petit Colombier**

M. Alexandre BOURÉ demande si le propriétaire de la parcelle à nettoyer entre le stade et le lotissement le Petit Colombier a contacté la mairie car il envisageait de se débarrasser du terrain. Il explique qu'une personne est venue avec du matériel mais n'a rien pu nettoyer.

Mme le Maire confirme avoir vu le propriétaire dudit terrain. Tout d'abord, il doit faire couper les arbres qui sont dans les fils électriques.

Mme le Maire explique qu'effectivement, il envisageait de le vendre mais qu'elle lui a expliqué qu'à l'heure actuelle, la station d'épuration n'est pas aux normes et que les travaux de réfection de la STEP sont graphiqués entre 2030 et 2038 au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de la CCBS. De ce fait, aucun permis ne peut être accordé actuellement.

➤ **Herbes montantes derrière l'ancien hôtel**

M. Raphaël VINCENT a remarqué que les herbes derrière l'hôtel des voyageurs sont très hautes. Il demande si le propriétaire peut être contacté afin de faire le nécessaire rapidement.

➤ **Bâtiment ADAPEI**

M. Raphaël VINCENT demande où en est la vente du bâtiment de l'ADAPEI.

Mme le Maire répond que le compromis de vente a été signé en mars et que la vente définitive devrait se faire en juillet après avoir réalisé quelques petits travaux de plomberie.

➤ **Restaurant**

M. Raphaël VINCENT demande des nouvelles pour le restaurant.

Mme le Maire explique qu'une personne était intéressée mais qu'elle devait trouver un associé. N'ayant trouvé personne, elle s'est désistée. Mme le Maire a donc remis une annonce.

M. Raphaël VINCENT explique qu'il est difficile de trouver un gérant avec un propriétaire au-dessus de l'établissement, d'autant plus qu'il semblerait qu'il ait vendu l'appartement.

Mme le Maire confirme que le propriétaire a vendu son bien en deux lots. Le premier niveau est déjà vendu et le deuxième est en cours de vente. Le bâtiment deviendra donc une copropriété à trois propriétaires.

M. Raphaël VINCENT demande s'il existe un règlement de copropriété.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

➤ **SIEA – modernisation éclairage public**

M. Wolfram TAVEL demande si la Commune a transféré la compétence éclairage public au SIEA et si elle contribue à la taxe liée chaque année.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

M. Wolfram TAVEL explique qu'il est donc possible d'avoir 60% de subvention pour des travaux de modernisation de l'éclairage public, comme indiqué sur leur notice générale.

Mme le Maire explique que ce qu'ils appellent la modernisation de l'éclairage public doit consister à enterrer les lignes.

M. Wolfram TAVEL répond qu'il s'agit de remplacer les lumières par des modèles neufs à led et que, visiblement, les dossiers seraient à déposer au plus tard début 2027.

Mme le Maire indique qu'elle va les recontacter pour en savoir plus.

Elle explique que la Commune a droit à des subventions importantes du SIEA pour enterrer les lignes. Toutefois, elle précise qu'un devis a déjà été fait par le SIEA pour passer l'éclairage public en led et qu'en fin de compte, le coût total serait de 300 000 €, après déduction des subventions.

Mme le Maire explique qu'elle a déjà demandé un devis à ce sujet à un électricien qui reste encore élevé, et qu'elle souhaite en contacter d'autres. Toutefois, elle précise que la Commune ne peut pas toucher à l'éclairage public sans l'accord du SIEA, sinon, il faudrait quitter le SIEA. Elle indique que les devis demandés permettront de négocier les prix du SIEA.

M. Alexandre BOURÉ en profite pour signaler qu'il serait judicieux de les faire intervenir sur les points lumineux défectueux.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il suffit de prévenir la mairie qui fait le nécessaire en ligne.

M. Alexandre BOURÉ explique qu'il y a plusieurs points lumineux qui ne fonctionnent plus Rue de la Rotonde.

Mme le Maire répond qu'il est nécessaire que les habitants signalent ce genre de dysfonctionnement en mairie afin de faire intervenir le SIEA .

➤ **Drone**

Mme Laetitia BOUVIER a remarqué un drone professionnel qui survole les maisons route d'Hauteville et qui va jusqu'au stade, et cela deux week-ends de suite les vendredis et samedis soir.

M. Raphaël VINCENT le confirme et précise qu'il en a parlé au dernier conseil, ce qui a permis que cela s'arrête un moment.

Mme Laetitia BOUVIER explique que le survol des habitations par un drone, surtout professionnel doit être déclaré. D'autant plus qu'il a une caméra et qu'il doit filmer.

M. Raphaël VINCENT explique que les gendarmes ont déjà essayé de le suivre mais qu'ils n'ont pas réussi à l'attraper.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h09.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2026

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 19 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme THIERCELET Marie-Josèphe ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. TIGHILT-FERHAT Marius ; M. KHADIR Mahfoud ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme DELATHIERE Sarah (arrivée à 20h30) ; Mme FRANÇOIS Virginie ; M. SQUILLACE Anthony ; M. VINCENT Raphaël ; BOUCHISSE Corinne ; M. BOURÉ Alexandre.

Absents excusés : M. TAVEL Wolfram (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; Mme LELEU Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire commence la séance en informant l'Assemblée que M. Jean-François LEVEILLEY est décédé en 8 jours d'un cancer du foie. Elle explique que c'était quelqu'un de gentil, toujours prêt à rendre service, qui aidait volontiers les associations, et qu'il était encore derrière la buvette le 30 mai dernier pour la fête du four.

Les sincères condoléances sont adressées à la famille et quelques instants de recueillement sont demandés en sa mémoire.

Mme le Maire continue en expliquant qu'il convient d'installer Mme Evelyne LELEU, suivante sur la liste, pour remplacer M. Jean-François LEVEILLEY. La situation étant particulière, elle n'a pu se rendre disponible pour la séance d'aujourd'hui et demande qu'on l'en excuse.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026.
2. Etat des devis signés par le Maire
3. SCOT : Approbation du DOO
4. Demande de subventions pour les travaux
5. Subvention associations
6. Facturation par l'ONF
7. Questions et informations diverses.

14) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2026

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité

15) ETAT DES DEVIS SIGNÉS PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
CAN	Entretien des filets pare blocs	12 828,00 €
NG Energies	Aménagement cheminée mairie trop haute	1 158,73 €
6° SENS	Autocollant pour porte toilettes publiques	482,40 €

16) SCOT : APPROBATION DU DOO

Affaire n° 30/2026

Mme le Maire explique que le SCOT de 2017 devait être évalué six ans plus tard. Il a donc été évalué en 2023. Les écarts constatés par rapport aux objectifs nécessitent une révision qui est en cours et qui doit être finalisée pour février 2027.

Il existe une hiérarchie des documents et le SCOT définit les orientations du territoire à 20 ans. Il met l'accent notamment sur la sobriété foncière.

Les PLUs devront être mis en conformité avec le SCOT révisé pour février 2028. Les Communes auront donc un an pour mettre leur PLU en conformité avec le SCOT.

M. Raphael VINCENT demande si notre PLU est en conformité avec le projet de SCOT.

Mme le Maire répond qu'en principe il l'est.

Mme le Maire demande de valider le Document d'Orientations et d'Objectifs, DOO qui a été joint à la convocation de la présente séance, ainsi que la synthèse proposée pour la délibération.

Mme le Maire précise qu'à la séance du Conseil Communautaire qui a eu lieu la veille, le Maire de la Commune de Colomieu, qui est sensible au problème de l'eau, a fait la remarque que le SCOT n'aborde pas ce sujet.

M. Raphael VINCENT demande si toutes les Communes ont adhéré à ce sujet afin de faire modifier le SCOT en prenant en compte le sujet de l'eau.

Mme le Maire répond par la négative mais qu'il est possible de le mentionner dans la délibération.

Plusieurs conseillers estiment qu'il serait judicieux de rajouter ce point important dans le SCOT.

Mme le Maire demande d'approuver le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT arrêté par la Communauté de Communes Bugey Sud mais qu'une mention sera faite concernant le sujet de l'eau.

Vote : 13 Pour – Approuvé à la majorité en incluant le sujet de l'eau

17) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX

Affaire n°31/2026

Madame le Maire explique que le bail commercial avec La Poste a été renouvelé au 1^{er} avril 2024 pour une durée de 9 ans. A cette occasion, la mairie s'est engagée à remplacer, dans les trois premières années, les fenêtres en simple vitrage par des fenêtres en double vitrage.

Un devis a été demandé à France Matériaux pour remplacer les fenêtres et une porte à la Poste ainsi que les fenêtres et la porte inutilisée à l'accueil de la mairie. Ce devis s'élève à 19 707,31 € HT soit 23 648,77 € TTC.

Il est proposé de demander des subventions à l'Etat par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL et au Département selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DSIL	Remplacement portes et fenêtres bâtiment Mairie / Poste	7 882,00 €	40,00%
Département	Remplacement portes et fenêtres bâtiment Mairie / Poste	3 941,00 €	20,00%
Total subventions publiques		11 823,00 €	60,00%
Fonds propres		7 884,31 €	40,00%
Total autofinancement		7 884,31 €	40,00%
TOTAL GENERAL HT		19 707,31 €	100,00%

Mme Rolande DEMITRES questionne pour savoir si une demande a été faite dans le cadre du certificat d'économie d'énergie auprès du SIEA.

Mme le Maire répond par la négative.

M. Raphael VINCENT précise qu'il faut peut-être que les travaux réalisés obéissent à la norme que l'organisme imposera.

Mme Rolande DEMITRES confirme qu'il y aurait des critères à respecter pour bénéficier de cette subvention mais qu'ils ne sont pas drastiques.

Mme le Maire va se renseigner.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider le plan de financement pour obtenir les subventions pour les travaux de menuiserie du local de la poste et pour l'accueil de la mairie.

Vote : 13 Pour - Approuvé à la majorité

18) SUBVENTION ASSOCIATIONS

Affaire n°32/2026

Mme le Maire explique que les subventions aux associations ont été attribuées lors du conseil municipal du 27 février 2026. Depuis, trois demandes de subventions supplémentaires ont été reçues.

Mme le Maire mentionne les associations concernées :

Associations	Subvention 2025	Demande 2026	Proposé 2026
AAPPMA	200 € en 2024	200 €	200 €
Comité des Fêtes	/	1 000 €	500 €
TVO	2 000 € en 2021	Non défini	A débattre

Il est proposé d'attribuer 200 € au TVO.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les montants attribués aux associations mentionnées.

Vote : 13 Pour - Approuvé à la majorité

19) FACTURATION PAR L'ONF

Affaire n°33/2026

Mme le Maire explique que l'ONF, l'Office National des Forêts, procède aux ventes de bois de la commune et émet les factures pour le compte de la collectivité.

A compter du 1^{er} septembre 2026, l'article 289 bis du Code Général des Impôts impose la facturation électronique pour les collectivités. Toutes les factures de la commune, réceptionnées ou émises, devront être traitées de manière dématérialisée via CHORUS PRO.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation. Ce service sera assuré gratuitement. L'ONF a joint un modèle de convention.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande si la Commune est obligée de passer par l'ONF.

M. Yves WITKOWSKI explique que c'est cet organisme qui gère déjà l'espace forêt et qu'il est plus simple de continuer ainsi.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider le mandat à l'ONF de la facturation électronique des ventes de bois.

Vote : 13 Pour - Approuvé à la majorité

20) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Recours de M. Raphael VINCENT auprès du Tribunal Administratif

Mme le Maire rappelle que M. Raphael VINCENT a fait un recours contre elle auprès du Tribunal Administratif de LYON en demandant l'annulation du scrutin du 15 mars 2026 et son inéligibilité pour au moins un an. Une audience a eu lieu le 28 avril 2026 à laquelle Mme le Maire et deux de ses adjointes ont assisté, derrière un avocat. M. Raphaël VINCENT n'était ni présent, ni représenté. Le jugement, mis en délibéré, est daté du 12 mai 2026. Il rejette la requête de Raphaël VINCENT qui doit verser à Mme le Maire la somme de 1 500 €.

M. Raphael VINCENT indique qu'il a reçu un courrier et va faire le nécessaire.

➤ Local Croix Rouge pour formation et stockage de matériels

Mme le Maire explique qu'elle a reçu le Directeur Territorial adjoint de l'Urgence et du Secourisme et sa responsable. Ils sont à la recherche d'un local pour assurer des formations et pour stocker du matériel.

La commune de Virieu le grand a retenu leur attention en raison de sa position géographique centrale et de la présence d'une gare, facilitant l'accès des bénévoles et des stagiaires.

Pour les formations d'une journée, Mme le Maire leur a proposé de leur prêter la salle du conseil qu'ils ont vue et qui leur convient parfaitement.

Pour le stockage de matériels, ils souhaitent constituer un lot de secours pour 50 personnes comprenant notamment des lits de camp, des sacs de couchage, du café, des gâteaux, des soupes.

Ils pensent avoir un véhicule de secours par la suite qu'ils devront pouvoir garer.

Ils ne peuvent pas payer de location mais proposent, en échange du local, d'offrir une fois par an une formation de premier secours gratuite aux habitants et d'assurer un poste de secours gratuit sur les événements de la Commune qui le nécessitent, comme par exemple la course de caisses à savon. Ils demandent donc de leur faire une liste avec les manifestations prévues dans l'année.

Mme Laetitia BOUVIER demande la jauge maximum pour la formation aux habitants.

Mme le Maire ne peut répondre à cette question pour l'instant.

Mme Laetitia BOUVIER demande comment seront choisies les personnes pouvant accéder à la formation gratuite si ce nombre dépasse le nombre de places disponibles.

Mme le Maire répond qu'il est possible qu'ils puissent programmer plusieurs formations.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET demande si la Croix Rouge est un organisme Départemental ou Régional.

Mme Rolande DEMITRES répond que c'est Départemental mais le président du secteur habite à Rossillon.

M. Raphaël VINCENT suggère d'inscrire les deux agents communaux en priorité sur la liste des formations puisqu'ils sont dans les rues de la Commune.

Mme Corinne BOUCHISSE propose également d'y inscrire les ATSEM.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET suggère même d'y inscrire tous les employés communaux.

Mme le Maire répond que c'est une bonne idée s'ils sont d'accord.

Mme Rolande DEMITRES explique qu'elle a fait cette formation en tant que secrétaire.

Mme le Maire explique que l'organisateur du festival reggae aimerait également avoir un poste de secours qui rassure les festivaliers.

Mme Laetitia BOUVIER explique que c'est même obligatoire pour certaines manifestations.

M. Raphael VINCENT suggère cette présence pour la fête de la musique.

Mme le Maire explique qu'à terme, une convention pourra être signée incluant toutes les manifestations nécessitant un poste de secours.

Mme le Maire indique que le local proposé est la partie gauche du bâtiment derrière le restaurant.

Arrivée de Mme DELATHIERE Sarah.

➤ Réaménagement de la bibliothèque

Mme le Maire explique qu'un projet de réaménagement de la bibliothèque a été discuté par l'équipe de la bibliothèque avec la Bibliothèque Départementale selon 3 scénarios :

1. Réaliser le dossier d'AT qui aurait dû être fait avant l'installation de la bibliothèque rue des Ecoles puisque la bibliothèque est un ERP, Etablissement Recevant du Public. Ce dossier compte deux composantes : une dimension sécurité auprès du SDIS et une dimension accessibilité auprès de la DDT. Le minimum est de réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires le cas échéant.
2. Réaliser des travaux minimums au-delà de l'aspect sécuritaire et accessibilité précité : peinture, achat de mobilier,...
3. En plus des éléments ci-avant, abattre la cloison de l'actuel local tricot pour obtenir une grande pièce, demande de couper les barreaux aux fenêtres,...

Le 3^e scénario a la préférence des bénévoles.

Suite à une visite sur site avec le secrétaire général et un agent technique, le sujet n'est pas si simple. La sortie de secours côté réserve n'est pas accessible à cause de marches et la porte extérieure ouvre à l'intérieur. Il faut voir s'il faut une ou deux sorties de secours par rapport à la surface et au public accueilli.

Pour la démolition de la cloison, comme évoqué, il y a un sujet électricité et un sujet plafond et sol. Ces travaux engendrent divers questionnements comme renforcer le plafond si la cloison est coupée, reprendre le faux plafond et refaire tout ou partie du parquet stratifié.

Mme le Maire explique qu'elle souhaitait faire venir un préventionniste mais celui-ci pourrait indiquer que le local est à risque et faire fermer la bibliothèque dans l'attente de sa mise aux normes.

Mme Laetitia BOUVIER indique qu'en principe, on a un délai pour faire les travaux.

Si une seule sortie de secours suffit, pas de travaux spécifiques à prévoir. Par contre, si ce local doit avoir deux sorties de secours, il serait envisagé de créer une sortie à la place d'une fenêtre existante.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quels sont les critères qui définissent le nombre de sorties de secours.

Mme le Maire répond que cela dépend du nombre de personnes accueillies dans le local.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il y a une grille pour le définir.

Mme le Maire propose de contacter l'ancien préventionniste qui est à la retraite afin d'éviter une fermeture de la bibliothèque.

M. Alexandre BOURÉ demande si un préventionniste est passé avant l'installation de la bibliothèque dans ce local.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET répond par la négative.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que les membres du conseil municipal en poste n'ont pas eu le temps de faire cette demande car il y a eu déménagement en urgence de la bibliothèque puisqu'il devenait dangereux de rester dans l'ancien local. Les travaux dans le local ont été réalisés par des membres du conseil municipal en poste à l'époque. Le dossier d'AT n'a pas pu être fait dans les temps.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il convient maintenant de faire le nécessaire pour mettre ce local aux normes.

Mme Rolande DEMITRES indique que le fait de ne pas avoir eu le temps de faire le dossier d'AT ne rentre pas en compte en cas de problème dans le local. Il doit être fait.

Mme Laetitia BOUVIER suggère de contacter le préventionniste afin de savoir quels travaux devront être réalisés pour mettre le local en conformité et sous quel délai.

Mme le Maire va donc faire le nécessaire.

➤ **Assainissement et urbanisme**

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Bugey Sud, CCBS, a repris la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2023. Elle précise que le réseau pluvial et celui de l'incendie restent de la compétence de la Commune.

La CCBS s'est retrouvée devant un mur de travaux. Après classement par priorité, la CCBS a proposé aux services de l'Etat de traiter les priorités 1 et 2, estimées à environ 80 000 000 € de travaux, sur 15 ans. Ce PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement a été validé.

Sur 41 communes à la CCBS, 35 ne sont pas aux normes au niveau du réseau, des stations d'épuration, ou les deux.

L'Europe a recensé les communes de plus de 2 000 habitants qui ne sont pas aux normes. La Commune de Culoz en fait partie avec potentiellement une amende et une astreinte journalière jusqu'à mise aux normes auprès de l'Etat français, lequel se retournera vers les communes et EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale. La STEP de CULOZ est en cours de travaux.

Après plusieurs courriers au cours des dernières années, la Préfecture sévit en interdisant tout permis de construire dans les communes qui ne sont pas aux normes.

Une conférence des Maires a eu lieu le 04 juin en présence du Sous-Préfet de BELLEY, des services de l'Etat, de la DDT et de la DREAL.

Il est proposé aux communes qui ne sont pas aux normes de bénéficier de quelques permis de construire jusqu'à réalisation du PPI, soit 50% du nombre de permis attribué les années précédentes. Le projet de convention est en attente mais la commune de VIRIEU LE GRAND aura probablement un permis annuel. Les modalités d'attribution des permis seront à la convenance de la Commune.

La station d'épuration de notre commune est graphiquée au PPI entre 2030, début des études et 2038, fin des travaux.

Auparavant, il y aura des travaux de séparatif sur certains quartiers pour améliorer la situation car le principal problème sur la commune est que la STEP, station d'épuration, reçoit trop d'eaux claires parasites.

Mme le Maire explique que le séparatif consiste, pour faire simple, à installer un nouveau tuyau pour les eaux usées et laisser les eaux de pluie dans l'ancien tuyau.

M. Raphael VINCENT demande s'il n'y a pas une obligation pour qu'une partie des eaux claires passent dans les eaux usées afin de les nettoyer, comme cela se passe sur d'autres Département.

Mme le Maire répond qu'elle n'a rien entendu en ce sens.

Mme Rolande DEMITRES reprend qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas la possibilité de faire autrement.

Ces travaux sont mis en œuvre par la Régie des Eaux de la CCBS et la Commune est mise à contribution financièrement à hauteur de 20% semble-t-il. Toutefois, ce reste à charge représente une somme conséquente qui peut se compter en centaines de milliers d'euros.

Une réunion est prévue avec la Régie des Eaux début juillet pour présenter les travaux prévus sur la Commune en 2027.

Mme le Maire précise que le projet de convention est prévu pour une durée de 4 ans. Cette durée pourrait être allongée avec une clause de revoyure permettant de revoir le nombre de permis autorisés si des travaux ont été réalisés.

Mme Rolande DEMITRES demande combien de projets de permis de construire sont en cours.

Mme le Maire répond qu'elle a été contactée par l'acheteur de la ferme SURGERE qui n'est pas raccordée à l'assainissement collectif. De ce fait, il aura obligation de se raccorder mais la STEP n'étant pas aux normes, aucun permis n'est accordé par l'Etat tant qu'aucune convention ne sera signée avec la CCBS. Elle précise qu'après signature de cette convention, seul un permis sera accordé par an, étalé sur la durée de la convention.

M. Anthony SQUILLACE demande combien de permis sont attendus à l'heure actuelle.

Mme le Maire répond que pour l'instant, elle n'a connaissance que d'une demande.

Mme le Maire en profite pour prévenir que le propriétaire au-dessus du restaurant a vendu l'appartement et le 2^{ème} étage à deux acheteurs différents.

Elle indique qu'étant donné que les logements sont existants, il ne devrait pas y avoir de problème par rapport à la STEP. Toutefois, d'autres soucis techniques sont présents comme l'installation d'un nouveau compteur électrique ou le passage des tuyaux pour le 2^{ème} étage.

M. Alexandre BOURÉ précise qu'étant donné qu'il y aura plus de personnes présentes, il n'est pas dit que le permis soit accepté.

M. Raphael VINCENT explique que le 2^{ème} étage ne comprend que des chambres et qu'il n'y a probablement pas de réseaux d'eau et d'assainissement. Il est donc fort probable que le permis ne soit pas accordé.

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui gère la copropriété.

Mme le Maire répond qu'au décès de Mme GUILLEN, c'est elle qui en a repris la gestion.

M. Raphael VINCENT croyait qu'au niveau réglementaire, le maire ne pouvait pas gérer une copropriété. Ce détail est à vérifier.

Il précise qu'il comprend que suite au décès de la gestionnaire, il a fallu trouver une solution. Etant donné la vente des lots de la copropriété, il suggère de régulariser cette situation.

Mme le Maire répond qu'elle verra avec les nouveaux propriétaires.

➤ **RPQS Traitement des déchets**

Mme le Maire explique que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, RPQS, a été présenté lors du Conseil Communautaire de la veille. Il doit être maintenant présenter en conseil municipal.

Mme le Maire en fait le résumé.

La CCBS assure le traitement des déchets, notamment la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion des 3 déchèteries de BELLEY, CULOZ et VIRIEU LE GRAND.

226 PAV, Points d'Apport Volontaire ont été déployés, soit 388 conteneurs pour les emballages et papiers, 185 pour le verre et 301 pour les ordures ménagères, pour un total de 9 997 tonnes collectées en 2025.

L'accès en déchèterie se fait par lecture des plaques d'immatriculation pour les encombrants, cartons, déchets végétaux, bois, huiles, amiante, etc. Plus de 87 000 passages ont été recensés en 2025 ce qui représente 8 163 tonnes déchets.

Des composteurs ont été proposés aux particuliers et d'autres déployés sur quelques grosses communes.

La CCBS a passé un partenariat avec la recyclerie VBS, Valoristes Bugey-Sud, entreprise d'insertion qui récupère et valorise des objets. Pour information, 66 tonnes d'objets ont été traitées en 2025.

La CCBS propose également un annuaire de la réparation, un accompagnement lors des manifestations et fait de la sensibilisation dans les écoles.

On peut faire mieux en triant mieux, en réduisant le gaspillage notamment alimentaire qui représente 12,5% des déchets, en limitant les produits plastique, et ceux à usage unique.

Mme le Maire enverra le document par mail.

➤ **Piscine de Belley**

Mme le Maire explique que la piscine de BELLEY doit rouvrir à la mi-octobre 2026. Le coût des travaux s'élève à 12,57 M€ TTC avec 806 000 € de subventions acquises. Les charges sont estimées à 850 000 € par an (environ 500 000 € de frais de personnel et 350 000 € de maintenance, fluides, énergie).

M. Anthony SQUILLACE répond que cela dépend de la Commune de Belley.

Mme le Maire explique que ce n'est pas Belley qui gère la piscine mais la CCBS qui en a la compétence.

Plusieurs conseillers expliquent qu'un projet pour faire un centre nautique neuf a été étudié mais non retenu car beaucoup plus onéreux que de rénover la piscine actuelle.

➤ **Rapport d'activité de la bibliothèque**

Comme annoncé lors du précédent conseil municipal, Mme le Maire donne la parole aux bénévoles de la bibliothèque qui vont présenter leur rapport d'activité.

M. Alain PIGAULT, bibliothécaire bénévole et porte-parole de la bibliothèque municipale, prend donc la parole pour donner lecture du rapport d'activité.

Tout d'abord, au nom des bénévoles, il remercie les membres du conseil de l'accueillir lors de cette séance.

Il précise que le rapport comporte trois points, l'équipe, les services et les perspectives.

L'équipe de la bibliothèque se compose de 11 bénévoles avec un renouvellement régulier.

Elle doit comporter quelques membres diplômés, formés par la bibliothèque départementale qui sont au nombre de 5 actuellement.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si ce sont ces 5 personnes qui doivent être présentes pour les permanences.

M. Alain PIGAULT répond qu'il n'est pas obligatoire qu'une personne formée soit présente pendant les permanences.

Il explique qu'un calcul a été réalisé pour connaître la valeur des permanences réalisées par les bénévoles. Avec 200 heures de permanences, celui-ci est à 0.6 équivalent temps plein, cela signifie que c'est le travail d'une personne travaillant un peu plus qu'un mi-temps. Il pourrait même être envisagé d'employer un agent communal pour la bibliothèque, ce qui se fait sur d'autres communes plus petites que Virieu-le-Grand.

Il explique que les permanences ne sont pas la seule activité pour faire vivre la bibliothèque et que les bénévoles ont beaucoup de travail à réaliser en plus.

L'atout de la bibliothèque est sa proximité de l'école ce qui permet aux enfants d'y venir régulièrement. Ils sont les principaux utilisateurs en équivalent pourcentage avec les personnes âgées. Il en profite pour préciser que les locaux ne sont pas bien adaptés à l'accueil des classes mais des travaux sont envisagés comme l'a indiqué Mme le Maire précédemment.

M. Alain PIGAULT enchaîne sur ce qu'ils appellent les collections. C'est un terme générique pour parler de la masse de livres. Celles de la bibliothèque sont faites de deux parties, la première par les achats réalisés grâce au budget attribué par la Commune et la seconde par le prêt de documents auprès de la Bibliothèque Départementale de Prêt, BDP. Ce roulement se fait deux fois par an et permet de renouveler le fond.

Il mentionne que la bibliothèque départementale peut fournir des ouvrages en braille ou avec des gros caractères, ce qui est déjà le cas.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET précise qu'il est possible de commander des livres. Un délai de deux semaines est nécessaire pour acquérir le document souhaité.

M. Alain PIGAULT fait un état des lieux des lecteurs. En quelques chiffres, 25 % d'hommes et 75% de femmes empruntent des documents. 80 % des emprunteurs habitent la Commune et 20 % viennent d'autres communes.

M. Alain PIGAULT continue sur le nombre de personnes inscrites. Elles sont au nombre de 160. Il y a donc une augmentation de la fréquentation. Il y a environ 1700 personnes qui sont rentrées dans les locaux de la bibliothèque et environ 1800 prêts ont été comptabilisés, ce qui est positif.

M. Alain PIGAULT mentionne le problème de l'espace des locaux. La superficie de 75 m² est suffisante mais mal agencée. La cloison serait à supprimer et du mobilier mobile sera acheté afin de pouvoir moduler les lieux en fonction des activités.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est envisagé d'augmenter les plages horaires des permanences.

M. Alain PIGAULT répond par la négative et explique qu'il est difficile de trouver des personnes disponibles pour être présentes pour ces permanences. De plus, la régularité des jours d'ouverture convient tout à fait au service proposé.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET précise qu'en plus des permanences du mardi et jeudi se rajoute l'accueil des élèves de l'école une fois par mois le vendredi après-midi.

M. Alain PIGAULT précise pour finir que toutes les classes de l'école viennent à la bibliothèque.

Mme le Maire remercie M. Alain PIGAULT pour sa présentation et demande aux conseillers s'ils ont des questions.

➤ **Coupure d'électricité**

M. Mahfoud KHADIR explique qu'il a été interpellé par des administrés au sujet des coupures d'électricité à répétition. Ils demandent à ce que la mairie fasse quelque chose.

M. Alexandre BOURÉ répond qu'il y a eu un incendie au transformateur Route de Lyon ce qui a provoqué les coupures de courant.

M. Mahfoud KHADIR précise que puisque le transformateur a provoqué l'incident et non l'inverse, cela signifie qu'il n'était pas adapté aux besoins des habitants. Il explique que la privatisation de ce service engendre des problèmes sur le terrain et qu'il n'est pas normal que l'argent des abonnés ne soit pas utilisé pour faire les investissements nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

M. Raphael VINCENT précise que les agents sont venus rapidement sur le terrain pour réparer le problème.

M. Mahfoud KHADIR explique qu'il n'a rien contre les employés mais contre les gestionnaires.

➤ **Travaux au niveau du rond-point**

M. Alexandre BOURÉ continue sur les travaux réalisés au rond-point pour l'installation des bornes électriques. Il demande s'il est normal qu'ils aient arraché l'arbre et abîmé la haie.

Mme le Maire explique que ces travaux dépendent de la Communauté de Communes Bugey Sud. Elle propose de contacter leur service pour signaler que les travaux ont bien été réalisés mais qu'ils n'ont pas respecté la nature sur place.

M. Raphael VINCENT reprend que des travaux peuvent être réalisés mais qu'il est possible de faire plus attention à l'environnement du terrain.

M. Marius TIGHILT-FERHAT demande l'autorisation à Mme le Maire de prendre congé car la chaleur dans la salle lui pose problème et que le sujet abordé ne l'intéresse pas.

Mme le Maire accède à la requête de M. Marius TIGHILT-FERHAT qui s'en va.

➤ **Ascenseur de la mairie**

M. Raphael VINCENT demande quand vont commencer les travaux d'installation de l'ascenseur à la mairie. Mme le Maire répond qu'elle a eu le maçon au téléphone qui a décalé les travaux et devrait venir vers le 25 juin.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si l'ascensoriste n'est pas bloqué financièrement de par l'attente du maçon.

Mme le Maire répond que le matériel lui a déjà été payé et que l'ascenseur attend dans le garage à côté de la mairie.

➤ **Terrain de tennis**

M. Raphael VINCENT demande si le terrain de tennis va être sécurisé avec un verrouillage spécifique.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il attend des devis pour un module digicode.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si c'est l'association qui va gérer le site.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

M. Raphael VINCENT demande si une convention sera signée avec l'association.

M. Yves WITKOWSKI répond que les travaux doivent être terminés avant de faire la convention.

Mme le Maire explique que pour l'instant le site est ouvert mais n'est pas encore géré par l'association.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si l'association pourra faire un rapport d'activité à la fin de l'année.

M. Raphael VINCENT reprend qu'il aurait été judicieux d'inclure la dépense de fermeture du site dans les demandes de subventions.

Mme le Maire répond qu'il est compliqué de fermer un lieu à clé sans qu'il y ait de vandalisme derrière. N'ayant pas encore décidé des modalités de fermeture, cette dépense n'a pu être incluse dans les demandes.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère de se renseigner auprès d'autres communes ayant un terrain de tennis avec une gestion associative afin de savoir comment elles procèdent.

➤ **Trimax en haut de la commune**

M. Raphael VINCENT demande si des containers de tri sont prévus au Plan de Mai ou à Clairefontaine.

Mme le Maire répond que les parcelles de l'entreprise Valency appartiennent officiellement à la Commune depuis peu. La Communauté de Communes Bugey Sud sera contactée pour voir sur place où les installer.

Mme Marie-Josèphe THIERCELET indique que cela supprimera des places de parking.

Plusieurs conseillers répondent qu'il s'agit du terrain derrière le parking ce qui ne supprimera pas de places de parking.

Mme Rolande DEMITRES questionne si la demande d'installation de nouveaux containers vient des habitants.

M. Raphael VINCENT précise que l'étude de l'implantation des trimax préconisait des containers à moins de 500 mètres des habitations afin que les personnes sans véhicule puissent emmener les déchets.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'il était prévu d'en mettre à Clairefontaine mais qu'aucun terrain appartenant à la commune n'était adapté à l'époque.

➤ **Parking**

M. Raphael VINCENT demande pourquoi une place devant chez lui a été supprimée et qu'une barrière fermée à clé a été installée ainsi qu'une bande jaune matérialisée devant la seule porte d'accès à son terrain qui l'empêche de stationner ou de la traverser. A sa connaissance, personne du quartier n'a été prévenu de cette modification.

Il suppose qu'il y a une raison mais il aurait souhaité en être informé avant.

M. Yves WITKOWSKI explique que la barrière est obligatoire pour l'accès pompiers au Chemin de Croz. Suite au contrôle des accès avec la société de pêche, tous les chemins doivent avoir un accès obligatoire pour les pompiers afin qu'ils puissent accéder à la rivière avec un véhicule de secours.

Mme Corinne BOUCHISSE demande pourquoi les habitants n'ont pas été prévenus.

Mme le Maire répond que les habitants ne sont pas prévenus à chaque fois que des travaux sont prévus sur la voie publique.

M. Raphael VINCENT explique qu'une place de parking a été supprimée. Il précise qu'il est déjà compliqué de se garer Route d'Hauteville et que le fait de supprimer une place ne va rien arranger.

Mme Laetitia BOUVIER répond que le stationnement dans cette rue est déjà compliqué car des véhicules restent stationnés longtemps sans bouger.

M. Raphael VINCENT précise que la bande jaune rajoutée devant son terrain ne lui donne plus accès avec son véhicule.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'il peut stationner pour charger ou décharger son véhicule.

M. Raphael VINCENT répond que le code de la route interdit de stationner, de s'arrêter et de traverser sur les bandes jaunes. Par contre, des pointillés jaunes lui aurait permis de traverser pour accéder à son terrain.

M. Raphael VINCENT précise qu'il aurait trouvé normal de prévenir les habitants et d'expliquer les circonstances des modifications.

Mme Laetitia BOUVIER explique que la Communauté de Communes Bugey Sud sera contactée pour modifier les lignes jaunes non adaptées.

➤ **Comptage des chamois**

M. Yves WITKOWSKI informe du travail de comptage des chamois qui a été réalisé le 16 juin avec la société de chasse. Au total 22 chamois ont été comptés sur Sorémont avec une dizaine de petits et 18 du côté du lac avec également quelques petits.

Il précise que, pour ceux qui sont intéressés, un couple d'aigle royal a élu domicile au niveau du lac au-dessus de la montagne. Ils font quelques 2 mètres d'envergure.

Il indique également qu'un loup a été recensé dans le secteur de Thézillieu.

➤ **Fleurissement**

Mme Laetitia BOUVIER souhaite remercier le comité fleurissement qui a bien fleuri les jardinières et remercie également M. René ORDAS qui les arrose régulièrement à 6h.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h05.

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

JUILLET			
Vendredi 03	Kermesse	Salle des fêtes	Sou des Ecoles
	Karaoké	Salle des fêtes	Brass at Home
Samedi 04	Concours de pétanque	Jeux de boules	L'Amicale bouliste
Lundi 14	Cérémonie Fête Nationale	Place du Monument	Mairie
Vendredi 31	Marché nocturne	Place du Monument	Mairie
AOÛT			
Samedi 22	Diffusion sous les étoiles Le livre de la jungle (report au 12 septembre en cas de pluie)	Clos Montfalcon	Les Marionnettes de la Tour
Samedi 29	Bourse rentrée	Salle des fêtes	Brass at Home
SEPTEMBRE			
Samedi 05	Concours pétanque et longue Soirée Reggae	Jeux de boules Salle des fêtes	L'Amicale bouliste Telldem
Dimanche 06	Supplément Reggae	Lac	Telldem
	Matinée des associations	Centre du village	Mairie
Samedi 12	Report diffusion Le livre de la jungle	Clos Montfalcon	Les Marionnettes de la Tour
05, 06, 12, 13 ???	Vogue ou bal	Rues, salle des fêtes	Comité des Fêtes
Samedi 19 et dimanche 20	Journées Européennes du Patrimoine	Virieu le Grand	Mairie
Samedi 26	Course de caisses à savon	Centre du village	Mairie et Paradisiack
OCTOBRE			
Samedi 03	Brocante (report au 10 en cas de pluie)	Dans les rues	Sou des Ecoles

MOIS D'ÉTÉ

Fin Juillet
Laisse des regrets
De ne pas profiter de toi oh ! Soleil ;
Tu ne hâleras guère
Ma peau cette année.
Adieu jupons et froufrous.

Jupiter, Dieu du ciel et de la terre,
De la foudre et du tonnerre,
Calme un peu tes ardeurs,
Et laisse à Hélios
Dieu du Soleil
Le soin d'inonder la terre
De ses rayons brûlants.

Il se cache le soleil
Derrière les nuages,
Le ciel se couvre,
Le bleu se change en gris,
Gronde l'orage,
Voici la pluie,
De grosses gouttes de pluie.

Dans la rue, les gens s'ennuient.
Viens vite mon beau soleil
Donner à mes joues une couleur vermeil,
Tu es notre merveilleuse vitamine.

Anette HÉESSE

Pour nous contacter :

Tél. 04 79 87 81 37

E-mail : mairie@virieulegrand.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h30-12h00

Mercredi : 9h30-12h00

Vendredi : 9h30-12h00 et 14h00-17h00